



Championnat Départemental OPTIMIST – CATAMARAN - WINDSURF

Dimanche 14 octobre 2018
Lorient (site de Kerguelen)
Autorité Organisatrice : C.N.L
Grade : 5B



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Le règlement sportif départemental voile légère CDV56 2018/2019
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes :

OPTIMIST : Promotions et Départementaux

CATAMARAN : C1, C3, C4

WINDSURF : Bic 293 Promotion, Bic 293 départementale et Open

2.2 Les responsables des clubs **devront informer le CN Lorient du nombre de coureurs** de leur club qui participeront à la régata au plus tard le mercredi 10 Octobre 2018.

2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

Leur licence FFVoile valide « Compétition » ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER

OPTIMIST : Promotions -> 5 euros - Départementaux -> 10 euros

CATAMARAN : Solitaire -> 10 euros – Equipage -> 15 euros

WINDSURF : -> 10 euros

4. PROGRAMME

- 4.1 Confirmation d'inscription : Dimanche 14 octobre 2018 de 9h30 à 10h30
- 4.2 Briefing entraîneur : 10h45 Pôle Compétition Voile Légère
- 4.3 Signal d'avertissement : 11h30 sur zone pour toutes les classes.

7. CLASSEMENT

1 course devra être validée pour valider la compétition.

9. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Filles et Garçons Windsurf Promo, Dep Min/Esp et Open

1^{er}, 2^{ème} 3^{ème} Filles et Garçons en Optimist Promotion et Départemental

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de chaque série catamaran

10. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel)

